Communauté de Communes «Vitry, Champagne et Der»

Réutilisez, Réduisez, Recyclez

Pour toutes informations concernant le tri
Linda LAURENT, Ambassadrice du tri : 03-26-72-19-81

Service Communication © 2016 • Ne pas jeter sur la voie publique
Imprimé sur papier PEFC (provenant de forêts durablement gérées) par Le Réveil de la Marne

GUIDE DU TR

Communauté de Communes «Vitry, Champagne et D

Réutilisez, Réduisez, Recycle

Le tri c'est pas compliqué !

MIEUX TRIER, UNE RESPONSABILITÉ COMMUNE

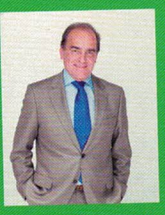

Notre communauté de communes a été désignée comme « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEP-CV) et nous travaillons à réduire de façon significative les émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce cadre, la réduction des tonnages de déchets ménagers et un tri toujours plus méticuleux entre les différents types de déchets est un objectif que nous devons poursuivre pour assurer un avenir plus « vert » à nos enfants.

Ce livret va vous rendre la vie plus facile en vous guidant pas à pas et en vous faisant découvrir les bonnes pratiques du tri. Mais il peut aussi nous faire gagner de l'argent car, mieux nous trierons nos déchets et mieux nous les valoriserons, moins de volume nous collecterons dans les ordures traditionnelles et plus la collectivité fera des économies qui profiteront au contribuable que vous êtes.

Bien trier, c'est agir pour l'environnement.

Jean-Pierre BOUQUET
Président de la Communauté de Communes «Vitry, Champagne et Der»

LES VIES DU PAPIER

Il est important de trier ses papiers car ils sont facilement recyclables. Ils deviennent alors une nouvelle matière première pour plusieurs industries et entrent dans la composition de nombreux objets de notre quotidien.

Que deviennent mes papiers ?

80% des papiers triés redeviennent des papiers comme votre quotidien préféré, le prospectus du nouveau restaurant de votre quartier, les cahiers de vos enfants.

La fibre de cellulose, qui constitue le papier, peut se recycler en moyenne 5 fois pour produire de nouveaux papiers. Elle permet aussi de fabriquer des cartons d'emballage comme les boites à œufs.

La fibre de cellulose donne également de la ouate. Avec vos vieux papiers, il est ainsi possible de fabriquer des serviettes en papier ou du papier toilettes ! La ouate de cellulose a de plus des propriétés isolantes. Une fois traitée contre le feu, elle peut donc tapisser l'intérieur de la toiture ou des cloisons de votre maison.

Le papier recyclé peut-il être blanc ?

Oui ! Aujourd'hui, le papier recyclé a les mêmes propriétés que le papier issu de pâte vierge donc de bois. Grâce à l'amélioration des process de recyclage et aux investissements de grands papetiers, il est possible de trouver du papier recyclé de haute qualité. Le faire-part de mariage de votre meilleur ami sera tout aussi blanc, doux et brillant qu'un modèle similaire en papier vierge ! Néanmoins, obtenir un papier très blanc, qu'il soit recyclé ou non, nécessite des traitements chimiques. Dans de nombreux pays européens, il est admis que le papier ultra blanc doit être réservé à des usages particuliers et que la consommation courante peut très bien s'accommoder d'un papier très légèrement vanillé. Un modèle à méditer.

Recycler ou moins consommer ?

Le papier est un suppor
dont il est difficile de se
passer. C'est notre romà
préféré, les cahiers de
nos enfants, la liste des
courses... Nous aurons
toujours besoin de papi
De plus, lire notre journa
préféré sur smartphone
ou tablette n'est pas sar
impact écologique. Lors
ce support sera obsolèt
hors d'usage, il devra ég
lement être recyclé et s

traitement
aujourd'hu
beaucoup
plus comp
que celui
vieux papi

Consommer du papier n
pas un problème si cha
adopte un comporteme
responsable :

- Privilégiez l'impression
recto/verso, le noir et bl
un encrage faible pour r
usages quotidiens
- Achetez des produits
papier recyclé ou fabriq
à partir de matière pre-
mière traçable (labels fo
eco-gérées)

Et surtout, triez vos papiers, ils seront recyclés !

LE TRI DU PAPIER

Le papier est entièrement recyclable, au moins 5 fois. Alors triez vos papiers, c'est un geste simple : TOUS vos vieux papiers se trient et se recyclent. Où que vous soyez ! A la maison, dans la rue, au bureau.

Tous les papiers ? Et pas seulement les journaux et les magazines ?
Tous les papiers de notre quotidien se trient et se recyclent ! Bien entendu, les journaux, les magazines, les courriers publicitaires, les prospectus, mais aussi les enveloppes à fenêtre, les cahiers à spirale ou encore les blocs notes avec leurs agrafes.

Même les agrafes ?
Les processus de recyclage sont aujourd'hui très performants et permettent d'extraire facilement certains éléments étrangers pour les réorienter vers d'autres filières. C'est notamment le cas des spirales de cahier qui vont rejoindre les métaux, tout comme les agrafes et les trombones. En revanche, il est impossible de récupérer le papier contenu dans un blister ou un film plastique. Il est donc important de retirer les emballages et de jeter à part les échantillons collés dans les pages de vos magazines.

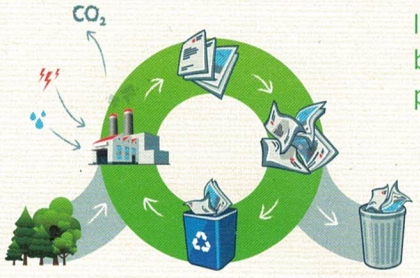

Y a-t-il des exceptions ?
Très peu ! Les exceptions concernent principalement les papiers qui ont été en contact avec des aliments ou qui ont été salis comme les serviettes en papier. Ce sont désormais des déchets à jeter à la poubelle.
Il existe aussi quelques faux amis aussi comme le papier photo ou le papier peint dont les traitements (plastification, résistance à l'humidité, à la lumière) ont fortement changé la structure. Le papier d'aluminium ne tient son nom de papier qu'à la finesse de sa forme, il est en métal ! Quant aux mouchoirs ou les couches, leurs propriétés absorbantes les rendent impropres au recyclage.

QUELS SONT LES EMBALLAGES QUE J PEUX METTRE DANS MON SAC JAUNE

Uniquement les bouteilles et flacons en plastiques, les emballages métalliques, les briques alimentaire et cart nettes

et à partir du 1er mai 2016 vous pouvez dépos vos papiers dans les sacs jaunes.

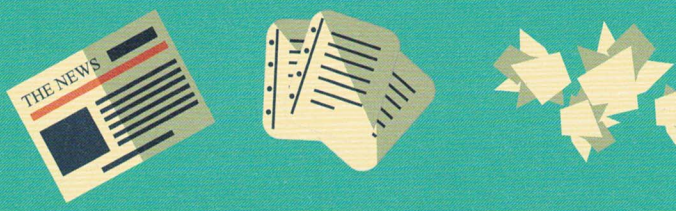

Attention aux erreurs de tri

- Pot de yaourt, de crème fraiche, de beurre
- Barquette en polystyrène
- Films et sacs en plastique

ne vont pas dans le sac jau

En cas de doute, vérifier l'emballage du produit qui peut co porter des consignes de tri.

Contrairement à une idée reçue, le Point Ver veut pas dire que l'emballage est recyclable. Il gnifie que l'entreprise qui met en vente ce prod participe financièrement à la collecte, au tri et au recyc des emballages. Le Point Vert a été créé en France il y a plus de 20 ans dans le cadre de la Responsabilité Elargi du Producteur.

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS APRÈS LE TRI ?

x 1 =

1 bouteille eau plastique = 1 bonnet

x 27 =

27 bouteilles eau plastique = 1 pull

x 2 =

2 bouteilles eau plastique = 1 écharpe

x 500 =

500 bouteilles et flacons en PEHD = 1 bac de collecte

x 4 =

4 boîtes de céréales = 1 boîte à chaussure

x 578 =

578 boîtes de conserve = 1 chariot de supermarché

x 7 =

7 briques alimentaires = 1 rouleau de papier cadeau

x 670 =

670 canettes = 1 vélo

x 9 =

9 boîtes de conserve = 1 boule de pétanque

x 18000 =

18000 aérosol = 1 voiture

x 19000 =

19000 boîtes de conserve = 1 voiture

Trier et recycler permet d'économiser nos ressources naturelles

LA DÉCHETTERIE

Pour accéder à la déchetterie de Vitry-le-François vous devez impérativement avoir une carte d'accès qui vous délivrée

- Aux bureaux des services techniques communauta si vous habitez à Vitry-le-francois
- À la mairie de votre commune faisant partie de la C munauté de Communes «Vitry, Champagne et Der»

Les déchets acceptés à la déchetterie

- Les cartons, papiers, journaux, magazines
- Les métaux divers
- Les déchets non incinérables (déchets de bricolage, démolition...)
- Les déchets incinérables (déchets de bricolage, bois..
- Les déchets verts (tonte, végétaux, taille de haies...)
- Les gravats
- Le verre (bouteilles, pots et bocaux)
- Les huiles de vidange, les huiles de fritures
- Les piles et batteries
- Les DEEE, équipements électriques et électronique (ordinateurs, TV, petits et gros électroménagers...)
- Les DDS (solvants, peintures, acides, nitrates, produits phyto...)
- Les lampes (ampoules à économie d'énergie et tubes néons...)

Les lampes qui se recyclent

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variabl mais elles portent toutes le symbole «poubelle barrée» signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les o dures ménagères, ni dans le conteneur à verre.

Lampe fluo-compacte

Lampe à LED

Tube fluorescent

Où déposer vos lampes usagées ?

- Déposez vos lampes en déchetterie
- Rapportez vos lampes en magasin : tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage...)
  Liste des magasins disponible sur www.malampe.org

Que deviennent vos lampes usagées ?

- Les lampes sont prises en charge par Récylum, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France.
- La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'éco-contribution.

Déchetterie de Vitry-le-François (Tél : 03-26-74-19-65)

Rue de l'Europe • ZI Vitry-Marolles • 51300 Vitry-le-Francois

En été (1er avril > 30 sept.)
- Lundi > vendredi : 10h > 12h / 14h > 18h
- Samedi : 9h > 18h (sans interruption)
- Dimanche : 9h > 12h

En hiver
- Lundi > vendredi : 10h > 12h / 14h > 17h
- Samedi : 9h > 17h (sans interruption)
- Dimanche : 9h > 12h

Déchetterie de Somsois

RD 55 • Lieudit «Rue Jambon » • 51290 Somsois

- Mercredi : 9h > 12h30
- Le Vendredi en semaine impaire : 14h > 18h
- Le Samedi en semaine paire : 9h > 12h30

LE COMPOSTAGE : MODE D'EMPLOI

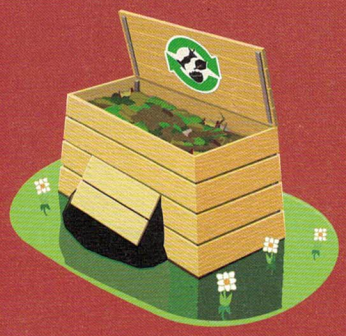

Pourquoi composter ?

- Pour diminuer la quantité de déchets organiques je dans la poubelle d'ordures ménagères
- Pour réduire les allers/retours à la benne à déchets verts ou la déchetterie
- Pour produire du compost

Les avantages sont nombreux, en particulier pour l'environnement.

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est un processus de transformation de déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène p le biais de micro-organismes. Il peut être réalisé en tas en composteur. Le produit obtenu (compost) enrichit la terre destinée au jardinage et à la culture.

Les déchets à composter ?

- *Déchets de cuisine :* Epluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés... En pe quantité : restes de poisson et de viande.

- *Déchets de maison* : Mouchoirs en papier et essuie-tout, sciures et copeaux de bois, papier journa cartons salis (mais non souillés par des produits po luants), plantes d'intérieur, ...

- *Déchets de jardin* : En petite quantité et bien mélan aux autres déchets : tontes de gazon, feuilles, fleur fanées, mauvaises herbes...

3 règles importantes à respecter pour obtenir un bon compost

1. **Varier ses déchets** : Il est indispensable de bien varier les déchets mis dans le composteur : les déchets bruns et les déchets verts, les déchets secs et les déchets humides. Si vous ne compostez que des déchets humides : le compost risque d'être trop humide et de sentir mauvais. Si vous ne compostez que des déchets secs : la dégradation ne pourra pas se faire et vous n'obtiendrez pas de compost.

2. **Surveiller l'humidité** : Le compost doit toujours être humide pour favoriser le processus de dégradation des matières. Pendant les périodes sèches, pensez à humidifier votre compost.

3. **Aérer les matières** : Pour que la dégradation soit optimum, les bactéries ont besoin de nourritures variées (les déchets), d'humidité mais aussi d'oxygène. Alors à chaque apport de déchets, il est nécessaire de mélanger les 5 premiers centimètres de déchets présents au-dessus du composteur. Cette aération permet également d'éviter la formation de poches de méthane qui est un gaz malodorant.

Vous pouvez pratiquer le compostage soit en tas au fond de votre jardin, soit en acquérant un composteur, ou en le fabriquant vous-même.

La Communauté de communes propose à la vente des composteurs d'un volume de 400 litres. Renseignements auprès de Linda Laurent (03.26.72.19.81)

VOS VÊTEMENTS AUSSI ONT UNE SECONDE VIE : PENSEZ-Y.

Ne jetez pas vos vêtements, linge de maison et chaussures usagés. Déposez-les à un point d'apport volontaire des Textiles, Linge et Chaussures (TLC) usagés. Ils pourront avoir une seconde vie.

Trouvez le point d'apport volontaire (PAV) le plus proche de chez vous sur : **www.lafibredutri.fr**

ou également auprès de

Au Fil Des Chemins

8 avenue de la République
51300 Vitry-le-François
03-26-73-83-49

Fondé en 2009 par le secours catholique, partenaire d
réseau Tissons la Solidarité, AFDC est une Association
de la Loi 1901 dont la mission consiste à unir les forces
faveur de l'emploi autour des activités du textile

Donner vos vêtements en bon êtat. Venez déposer vo
vêtements et vos chaussures à l'atelier ou dans nos bo
tiques et bénéficiez d'un service de qualité ainsi que d
conseils de la part de nos vendeuses.